

CONDITIONS GENERALES D'ACHAT ET DE PAIEMENT

1) CONDITIONS GENERALES

Toute acceptation d'une commande régulièrement passée entraîne, pour le FOURNISSEUR, l'obligation de se conformer aux présentes conditions générales, complétées le cas échéant par tout autre document (ci-après les "Conditions particulières") communiqué au FOURNISSEUR au plus tard au moment de la commande.

Sauf disposition légale contraire ou accord particulier signé avec le FOURNISSEUR, l'acceptation de la commande implique de plein droit la renonciation par le FOURNISSEUR à ses propres conditions de vente, dans la mesure où elles sont incompatibles avec les présentes.

Les échanges par voie électronique ont force probante entre les parties

2) PROPRIETE

Sauf INCOTERM contraire applicable à la présente commande, le transfert des risques aura lieu après complet paiement du prix. Les éventuelles opérations de pré-réception effectuées chez le FOURNISSEUR n'impliquent pas prise en charge des risques par L'OREAL. La propriété est quant à elle transférée lors de la livraison de la commande. En aucun cas, les commandes de L'OREAL ne peuvent être soumises aux dispositions applicables en matière de réserve de propriété.

Les biens ou services commandés au FOURNISSEUR, pour le compte et aux frais de L'OREAL, en totalité ou partie, ainsi que les biens et outillages mis à disposition par L'OREAL ne doivent être utilisés que pour la réalisation des commandes de L'OREAL. Les biens et services spécifiques à la réalisation des articles exclusivement destinés à L'OREAL ne doivent être utilisés que pour elle. La garde et l'entretien de ces biens, seront assurés par le FOURNISSEUR à ses frais, risques et périls. Le FOURNISSEUR s'engage à contracter à cet effet toutes assurances nécessaires et à en fournir la justification. Ces biens commandés (en ce compris : moules, matrices, plans, maquettes, codes sources logiciel, documentations....) restent propriété exclusive de L'OREAL. Le FOURNISSEUR s'engage à les restituer en bon état à la première demande de L'OREAL et à rien conserver aucune reproduction sans l'accord de L'OREAL.

Le FOURNISSEUR déclare faire son affaire personnelle de l'acquisition de tout droit de propriété appartenant à des tiers, y compris intellectuel, et de prendre en charge réclamation y afférent pour le cas où une telle acquisition serait nécessaire pour les articles ou services objet de la présente commande.

Sauf accord particulier le FOURNISSEUR cède à L'OREAL, qui accepte, le droit de reproduction, représentation, adaptation et traduction attaché aux créations réalisées à l'occasion de la commande pour le monde entier, pour la durée des droits d'auteur et pour un nombre illimité, pour tout support et pour tout usage, y compris publicitaire et promotionnel.

3) LUTTE CONTRE LA CONTREFAÇON

La contrefaçon des droits stipulés à l'article 2 constitue un dommage économique et moral majeur pour le groupe L'OREAL en même temps qu'un risque réel pour les consommateurs. Le FOURNISSEUR s'interdit toute manœuvre ou réticence susceptible d'affecter ces droits et informera L'OREAL de tout élément susceptible de leur porter atteinte.

4) CONFORMITE ETHIQUE ET SOCIALE

Sous peine de résiliation pour faute le FOURNISSEUR devra se conformer à la législation en vigueur et ne devra fournir que des produits ou des services qui répondent aux conditions imposées par la législation du pays dans lequel ils/elles sont fabriquées ou réalisées.

Le FOURNISSEUR reconnaît expressément remplir les obligations sociales et fiscales afférentes à son activité.

Le FOURNISSEUR s'engage à produire, lors de la conclusion de la commande les documents prévus dans la législation de son pays de nature à prouver le respect par le FOURNISSEUR de ses obligations sociales et fiscales, cette obligation est considérée comme substantielle si bien que l'absence de fourniture de ces documents constitue une condition résolutoire de la relation avec le FOURNISSEUR. En outre, pour tout contrat d'une durée supérieure à six (6) mois, ces documents devront être adressés à L'OREAL, tous les six mois, jusqu'à l'expiration du contrat.

Le FOURNISSEUR devra se conformer à toutes les lois et réglementations en vigueur et respecter les principes des Conventions fondamentales de l'OIT, à savoir C29 et C105 sur l'abolition du travail forcé, C138 et C182 sur l'élimination du travail des enfants, C100 et C111 sur l'égalité et C87 et C98 sur la liberté syndicale. En particulier, le FOURNISSEUR certifie et atteste qu'aucun produit acheté par L'OREAL, et fabriqué par le FOURNISSEUR ou par l'un de ses propres fournisseurs, n'a été fabriqué, assemblé ou emballé en recourant à un travail forcé, dangereux, dissimulé et/ou au travail d'enfants de moins de 16 ans, sachant que cette limite d'âge est plus stricte que celle imposée par la convention C138 de l'OIT. Sous réserve d'accord préalable de L'OREAL, le FOURNISSEUR pourra recourir au travail pénitencier dans les prestations de services ou la fabrication de produits destinés à L'OREAL.

Le FOURNISSEUR reconnaît qu'en cas de violation du présent article, L'OREAL pourra, entre autres, mettre immédiatement fin aux commandes et cesser de plein droit toutes relations commerciales avec le FOURNISSEUR.

5) PRIX

Sauf accord express de L'OREAL les prix indiqués, sont stipulés sans indexation possible sur une devise étrangère, et considérés comme fermes, c'est à dire non révisables.

Sauf accord contraire les prix s'entendent port payé, rendu domicile emballage inclus pour les biens et services livrés conformément à l'article 8.

6) CONDITIONS DE PAIEMENT

Nos conditions standards de règlement sont (ajouter la/les condition(s) standards de paiement définie par la filiale). Toutes autres conditions de règlement devront être convenues par écrit entre les parties.

7) FACTURATION

Toutes les factures devront être adressées au service comptabilité de L'OREAL. Elles devront mentionner obligatoirement :

- les n° de commande,
- les n° de bordereau de livraison,
- la désignation détaillée de la ou des fournitures

Le règlement d'une facture n'est effectué qu'après acceptation définitive de la marchandise livrée ou de la prestation terminée.

8) LIVRAISON ET EMBALLAGE

Toutes les livraisons doivent être réalisées libres de tout frais au lieu désigné par L'OREAL. Elles seront impérativement accompagnées d'un bordereau de livraison également être adapté aux éventuelles contraintes d'utilisation de L'OREAL, stipulées, avec les références et les quantités.

L'emballage des marchandises est sous la responsabilité du FOURNISSEUR et doit permettre le transport, la manutention et le stockage sans dommage. Il devra également être adapté aux éventuelles contraintes d'utilisation de L'OREAL, stipulées, le cas échéant, dans des Conditions particulières.

Le FOURNISSEUR a la charge de vérifier et de certifier la conformité des fournitures aux conditions de la commande. L'intervention du Service Qualité de L'OREAL ne dégage pas le FOURNISSEUR de cette obligation de conformité.

L'OREAL se réserve la possibilité de refuser toute fourniture même après la livraison qui s'avérerait ne pas être conforme à la commande. Par ailleurs, toute malfaçon, reconnue au moment de l'utilisation d'une marchandise, donnera lieu à son remplacement sans frais. Toute marchandise refusée, car non conforme à celle commandée ou comportant une malfaçon, est tenue à la disposition du FOURNISSEUR, en cas de nécessité la réexpédition sera faite en port dû aux frais de ce dernier y compris les frais d'emballage, à l'adresse du FOURNISSEUR et à ses risques et périls. Toute fourniture refusée devra donner lieu à un avoir ou à un remboursement.

Une livraison partielle ne pourra être considérée comme un début d'exécution de la commande. L'OREAL se réserve la possibilité de réclamer des dommages et intérêts et/ou de passer commande à un tiers aux frais du FOURNISSEUR défaillant.

9) DELAIS DE LIVRAISON ET D'EXECUTION

Les délais sont impératifs et constituent un élément substantiel de la commande. Les délais s'entendent pour articles rendus à destination ou pour prestations de services terminées. Ils ne peuvent être raccourcis ou reportés sans accord préalable express des parties.

Toute commande est faite sous la condition résolutoire, conçue au profit de L'OREAL, d'une livraison dans les délais contractuels. En conséquence, L'OREAL pourra à sa convenance par Lettre Recommandée A/R faire connaître à son cocontractant soit la résiliation de plein droit de la commande avec le cas échéant réparation du préjudice subi, soit exiger l'exécution de ladite commande sous astreinte de 0.5% du montant HT de la commande par jour de retard, ce taux pouvant être augmenté, nonobstant tout recours en responsabilité auquel L'OREAL pourrait prétendre.

10) CONFIDENTIALITE

Le FOURNISSEUR est tenu de respecter la confidentialité des informations qu'il reçoit de L'OREAL et doit notamment prendre toute mesure pour que les spécifications, formules, dessins, plans, méthodes, documents ou tout autre élément, relatifs aux commandes ou projets, ne soient pas portés à la connaissance d'un tiers (volontairement ou involontairement) par lui-même, ses propres préposés, sous-traitants et fournisseurs, sauf autorisation de divulgation donnée par L'OREAL.

11) DROIT DE CESSON

L'OREAL pourra céder à un tiers tout ou partie de ses commandes, ainsi que les droits et obligations y afférents.

12) JURIDICTION

De convention expresse, les Parties s'efforceront de régler les différends de manière amiable et en recourant aux méthodes alternatives de règlement de différends telles que la Médiation. A défaut d'accord amiable en cas de litige les Tribunaux du ressort de la ville où se situe le domicile social de L'OREAL seront seuls compétents et la loi du pays dudit domicile social seule applicable.